



PLANTATIONS INDUSTRIELLES DE BANANIERS AU CAMEROUN : LE CAS DES PLANTATIONS DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

Bénéficiaire : CIRAD

Financé par : CIRAD

Exécuté par : Nicéphore ASSOUA ELAT

*Master 2 en Socio-Anthropologie du Développement, option
Développement et Management de Projets en Afrique (UCAC).
Doctorant Terminal en histoire, option économique et sociale (UYI).*

Avec Laurène FEINTRENIE

*CIRAD, Département Environnements et Sociétés,
UPR Biens et Services des Écosystèmes Forestiers tropicaux*

Décembre 2013

Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les pensées de nos informateurs qui, pour la plupart, ont requis l'anonymat.

Avertissement : Les analyses et les conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CIRAD.

LISTE DES SIGLES

ASSOBACAM : Association Bananière du Cameroun

BEP : *Banana Expansion Projet* (Projet d'expansion de la banane)

BOPD : *Boa Plain Oil Palm Development Project* (plantations de palmier à huile de Boa Plain)

CDC : *Commonwealth Development Corporation devenue en 1947
Cameroon Development Corporation*

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CFI : Compagnie Fruitière Import basée à Marseille

CNPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

COGES : Comité de gestion environnemental et sociale

DMEP : *Dunga Mantung Expansion Project*

DSCE : Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi

EEP : *Ebolowa Expansion Project* (pépinière locale de production de plants d'hévéa et création de plantation villageoises d'hévéa)

EISA : Études d'Impact Social et Environnemental

GB : Grande Bretagne

Ha : Hectare

ISO : International Standard Organisation

LPO : Local Purchase Order (dénomination du bon de commande de la CDC)

MEP : *Manyu Expansion Project*

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement rural

MINCOMMERCE : Ministère du Commerce

MINDEF : Ministère de la Défense

MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

MINEPAT : Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire

- MINFPN** : Ministère de la Faune et de la Protection de la Nature
- MINMAP** : Ministère des Marchés publics
- MINTSS** : Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
- MRDP** : *Matouke Rubber Development Project*
- OCB** : Organisation camerounaise de la banane
- RSE** : Responsabilité sociale d'entreprise
- SBM** : Société des bananeraies de la Mbomé. Après la privatisation de l'OCB en 1991, elle prit cette dénomination
- SDN** : Société des Nations
- SPM** : Société des Plantations de Mbanga
- SPNP** : Société des Plantations du nord Penja

GLOSSAIRE

- Directly acquired Land** : Terres achetées par la CDC qui s'est fait établir un titre foncier.
- Effluents** : Liquide qui sort de l'industrie pendant le traitement ou la transformation d'un produit
- Freehold Land** : Les terres expropriées que l'État a réaffectées à la CDC dont la mission de développement a été reconnue.
- Land encroachment** : Empiètement sur les terres.
- Leasehold Land** : Concession foncière faite à la CDC par l'administration depuis 1947.
- Out growers** : Promoteurs locaux de plantations d'hévéa ou de palmier à huile qui ne sont pas contractuellement liés à la CDC.
- Responsabilité sociétale** : Responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des populations dans ou en dehors de son aire de compétence.
- Smallholders** : Promoteurs locaux de plantations d'hévéa ou de palmier à huile liés contractuellement à la CDC.
- Chop farm** : Ce sont des parcelles de terres offertes par la CDC aux ouvriers pour leur permettre de produire des cultures vivrières ainsi que celles de leur village d'origine, afin de leur permettre d'améliorer leur conditions de vie et diversifier leurs habitudes alimentaires.
- Tailoring workshop** : Atelier de confection initié par le Service social de la CDC, et créé en 2011. A sa création, il avait pour but non seulement de confectionner les rideaux pour les bureaux, les tenues des travailleurs (ouvriers, gardiens, techniciens, infirmiers, médecins), des draps pour les lits des centres de santé, des dispensaires et des hôpitaux de la CDC. Il avait pour objectif de les rendre disponibles à tout moment, mais également de permettre à la société d'économiser au regard d'énormes dépenses du fait de ses partenariats avec ses anciens fournisseurs privés. D'abord géré par le Service social de l'entreprise, il depuis le début de l'année 2013 de la Direction de l'approvisionnement.

REMERCIEMENT

Nos sincères remerciements à tous ceux qui nous ont de près ou de loin apporté leur appui au cours de cette mission. Ces derniers ont fait preuve d'une totale disponibilité en apportant leur contribution à la réalisation de cette étude. Ces remerciements vont aux responsables de la CDC et de la PHP et à tous nos informateurs rencontrés au cours de cette expédition.

OBJET DE L'ÉTUDE

Faire le point sur les derniers développements du secteur banane (dessert et plantain) en rencontrant les acteurs publics et privés du secteur afin de développer de nouveaux projets de recherche finalisée répondant au mieux aux besoins exprimés. Cette étude se situe dans le cadre d'un projet de recherche sur l'agriculture dans la région Afrique centrale, visant à évaluer le rôle des agro-industries dans le développement des zones rurales et dans les stratégies de développement des États de la région.

Le but est donc de mettre en relief le fonctionnement des sociétés agro-industrielles de la filière banane, les relations existantes entre elles et les populations (autochtones, ouvriers, administrations), tout en insistant sur la problématique du foncier.

DEMARCHE UTILISÉE

Nous nous sommes rendus et avons résidé dans la région du sud-ouest (Tiko, Limbé) du 5 au 12 décembre. La deuxième descente sur le terrain s'est faite du 15 au 20 décembre avec 3 jours passés à Njombé, Penja, et 2 jours à Buea et Limbé). Nous nous sommes vu obligés de nous rendre à Njombé parce que, malgré la présence d'une plantation de la PHP à Tiko, le responsable de ladite plantation a dit ne pas pouvoir nous donner d'information et qu'il fallait nous rendre à la Direction générale afin d'obtenir une autorisation de consultation/de recherche. Durant nos multiples séjours, nous avons pu rencontrer les différents acteurs de la production de la banane dessert. De nombreux entretiens, les visites de terrain ont eu lieu pour mieux cerner le fonctionnement des sociétés et leurs problèmes en général couplé à aux problèmes particulier du foncier. Nous nous sommes beaucoup appuyé sur les consultations de terrain plutôt que la consultation des documents. Nous comptons cependant consulter de nombreux documents, règlements, textes, code, arrêtés et rapports susceptibles de mieux nous édifier sur les problèmes rencontrés.

Il faut cependant faire remarquer que nos différentes descentes sur le terrain, ont coïncidé avec un programme très chargé de certains cadres clés (à la PHP). Aussi, et le passage de certains chercheurs qui, après avoir collecté les informations, ont publié des articles mal perçus par les responsables de la PHP. D'où une certaine réticence à s'ouvrir, une méfiance et une légèreté dans la communication des informations. Malgré notre insistance sur le caractère consultatif de notre mission, nous nous sommes vus refuser des informations aussi simples telles que le règlement intérieur, l'organigramme, les données chiffrées sur les tonnages de productions (à la PHP).

Malgré nos multiples demandes, nous n'avons reçu aucun document ou fichier numérique. Par contre à la CDC, c'est l'extrême lenteur dans l'établissement de notre programme de travail et des responsables à rencontre qui nous a posé problème, même si certains cadres dont nous taisons les noms ont entrepris nous aidé avant que l'autorisation ne soit effective. Jusqu'au 19 décembre, la demande introduite le 5 décembre n'avait pas encore aboutit.

Jusqu'à la production de ce pré-rapport, nous déplorons le fait que les diverses demandes de renseignements auprès des responsables des sociétés productrices de bananes sont restées pour l'instant sans suite. C'est pourquoi, il ne nous est pas possible de répondre dans son ensemble aux termes de références faisant l'objet de notre mission. Par ailleurs nous projetons nous rendre dès janvier sur Limbé pour rencontrer davantage de cadres.

Nous avons, en dehors des informations reçues de l'administration, eu des renseignements contradictoires de certaines personnes impliquées dans le cadre de la relation de la PHP aux

propriétaires terriens. Mais, par souci du respect des termes de références, nous n'avons pas souhaité mentionner informations reçues. D'où la limitation de notre rapport aux informations reçues de l'administration.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIE

1- Répertoire des administrations utiles, les personnes ressources (responsables administratifs, responsables des sociétés agro-industrielles) ;

A ce niveau, nous nous sommes limités aux propositions des responsables, à savoir ce qu'ils voulaient nous faire savoir. Jamais nous n'avons insisté sur ce qu'ils ne souhaitaient pas communiquer.

2- Conception de guides d'entretien plus détaillés destinés aux différentes catégories d'informateur ;

Sur le terrain, après avoir constaté l'hésitation de plusieurs responsables qui disaient ne pas pouvoir répondre entièrement à notre guide d'entretien, nous avons procédé à une retouche dudit guide, limitant, en fonction des compétences de notre informateur, les points sur lesquels nous devions nous entretenir ;

3- Descente sur le terrain et rencontre avec les différentes catégories d'informateurs (premièrement explication du bien fondé de notre consultation qui pas vocation à critique, à polémique, puis entretien);

4- Nous avons scanné les documents annexes et préparé un fichier Excel des données chiffrées ;

5- Les sources des données sont plurielles. 80% des informations proviennent des entretiens et consultations ; 20% des archives, rapports et ouvrages.

I- CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Un demi-siècle après l'indépendance du Cameroun, fort est de constater que l'économie du Cameroun repose sur le secteur agricole, principale mamelle nourricière du développement économique et social avant l'entrée en jeu du pétrole au tournant des années 1980. Si parmi les produits d'exportation le café et le cacao ont toujours bénéficié d'une attention particulière et soutenu le développement du pays de par leur position sur le marché international, la banane quant à elle a eu une place à part, sinon à part entière dans cette sphère économique-commerciale. Introduit par le colonisateur allemand entre 1906 et 1910, puis développé et vulgarisé par les Anglais et les Français jusqu'à la veille de l'indépendance, cette culture a connu à partir de 1960 des fortunes diverses.

Le trafic bananier international est estimé actuellement à plus de 8 milliards de dollars¹, soit environ 4000 milliards de FCFA et rapporte en termes de devises des dizaines de millions de dollars aux pays producteurs parmi lesquels le Cameroun. La production bananière est donc devenue au fil des temps un "*big business*" à la solde des multinationales². La banane figure parmi les fruits les plus consommés à travers le monde. De fait, elle constitue la quatrième plus grande culture mondiale

¹ <http://www.madeindignity.be/public/expo/banane/01.htm>

² *Ibid.*

après le riz, le blé et le maïs, et apportent une contribution majeure à la sécurité alimentaire. En ce qui concerne le Cameroun, la filière banane dessert procure 12. 959 emplois directs, 36. 000 emplois induits, 16,3 milliards de masse salariale, 1,5 % du PIB national et 6 % du PIB du secteur primaire³.

Si au début de la décennie 70 son importance est relative eu égard à la crise qui secoua la filière, la suite du temps marquée par la reprise en mains de l'État (entre 1960 et 1987) et son retrait (en 1991) vont mettre au grand jour les enjeux de l'exploitation bananière au Cameroun : enjeux à la fois politiques, diplomatiques, économiques, environnementaux mais surtout sociaux lorsqu'on considère les pratiques en cours dans les principaux lieux d'exploitation du produit à savoir le département du Mungo dans le Littoral et celui du Fako dans le Sud-ouest.

En effet, sur le plan international, ces enjeux sont la résultante du problème de commercialisation des fruits en provenance d'origines diverses : d'une part, les bananes ACP (dont font partie les sociétés agro-industrielles du sud-ouest) moins compétitives, accusant plus d'un siècle de retard et d'autre part, les bananes dollars plus compétitives et qui contrôlent les marchés américain et européen.

Jusqu'à ce jour, l'UE est le principal importateur du fruit et son marché fait l'objet de larges convoitises, d'où la multiplicité de règlementations en raison de la diversité des marchés d'importation. Pour les États ACP, le marché européen est très important car il constitue pour certains pays le principal sinon l'unique débouché. C'est en raison des difficultés de plus en plus observables pour les pays ACP sur le marché européen, compte tenu de la hausse des enjeux sus-évoqués qui, certainement, influent sur les stratégies managériales, organisationnelles, de production, de développement, les liens aux populations et aux petits producteurs.

II- SITUATION DE LA FILIÈRE AU CAMEROUN

Localisation de la zone de production au Cameroun

Quelques données socio-économiques de la région du sud-ouest

Les différents acteurs de la filière banane dans la zone de l'étude

III- PRÉSENTATION DES SOCIÉTÉS

Les acteurs de la production de la banane dessert dans la région du sud-ouest sont au nombre de trois (03) : La *Cameroon Development Corporation* (CDC), la PHP et la *Mboh plantations*. Il n'existe pas de producteurs industriels de la banane-plantain. La production de cette culture reste l'apanage des plantations villageoises.

Présenter les différentes sociétés productrices de banane dessert revient faire, présenter l'organigramme et la main d'œuvre sans laquelle celles-ci ne peuvent fonctionner.

³ Association bananière du Cameroun (ASSOBACAM), *Les chiffres clés de la filière bananière du Cameroun en 2009*, Douala, 2009, p. 9. La banane représente aujourd'hui environ 10 000 emplois directs et 36 000 emplois induits, entre 6 et 8 % des exportations totales du Cameroun, 1,5 % du PIB total et 6 % du PIB du secteur agricole.

La Cameroon Development corporation (CDC)

Historique et statut

La CDC est une agro-industrie qui a été créée en 1947 avec pour objectifs, d'acquérir, développer et produire des cultures tropicales. Les racines de la société remontent à la fin du 19^{ème} siècle avec la division de l'Afrique par les européens à la conférence de Berlin en 1885. Un an avant ce partage, le Traité Germano-Douala fut signé en 1884 entre les allemands et les chefs traditionnels douala, faisant. La conséquence de cet événement fit du "kamerun" un protectorat allemand. Cette situation amena les allemands, nouveaux maîtres à s'accaparer les terres tout le long de la côte océanique.

Le caractère volcanique intéressa les colons présents à s'orienter vers cette région où les sols sont très fertiles. A cette bonne caractéristique pédologique vint s'ajouter la présence des grandes rivières dans les environs tels que le MUNGO, le MEME et le NDIAN. C'est cet ensemble d'éléments qui favorisa l'implantation de la British Baptist Missionary par l'allemand Alfred Saker à VICTORIA aujourd'hui LIMBE, C'est ainsi que les allemands se décidèrent à implanter leurs plantations dans ce paradis tropical en créant de vastes plantations agro-industrielles de banane de palmier à huile et des noix de coco, de Tiko à Bamusso. C'est le précurseur de ce que sera l'actuelle société CDC.

La production de ces cultures conduisit à l'ouverture des ports commerciaux à VICTORIA, TIKO et RIO-DEL-REY pour l'exportation de ces produits à HUMBURG en Allemagne. Malheureusement pour les allemands ces activités vont s'arrêter avec leur perte de la première guerre mondiale symbolisée par la chute du fort de Mora au Cameroun en 1916.

Devenu territoire sous mandat de la Société des nations, puis territoire sous tutelle britannique et française en 1922, les britanniques et les français, dès la prise du territoire entreprirent de se partager le Cameroun. Les premiers occupèrent la partie occidentale plus petite en superficie mais regorgeant toutes les défunes plantations allemandes. Les seconds, quant à eux s'emparèrent de la plus vaste partie du territoire à savoir la partie orientale.

Dix (10) ans après, les plantations furent de nouveau la propriété des allemands suite à une vente aux enchères à Londres. Après la deuxième guerre mondiale le gouvernement anglais se réappropria ces plantations, avec pour intention de réparer le préjudice foncier que les allemands avaient causé, et décidèrent de faire profiter les indigènes de ces plantations, créant ainsi le Commonwealth Development Corporation.

Parce que le statut de tutelle prévoyait dans un chronogramme une autonomie graduelle des territoires sous tutelle, en 1947 la *Cameroon Development Corporation* (CDC) vit le jour. C'est de là que naquit juridiquement la Cameroon Development Corporation (CDC) d'abord par l'ordonnance nigériane N°39 de 1946 et plus tard par la loi modifiée 100/58.120/59, et après l'indépendance du Cameroun par les lois progressives du Cameroun oriental N° 51/60 et celle du Cameroun fédéral 66/LF/19. Ensuite réajustée par la loi des sociétés de développement N° 68/LF/9 du 11 juin 1968 et par le décret N° 73/597 du 26 septembre 1973 transformant le "C" de commonweath en Cameroon ce décret a été modifié par celui N° 82/038 du 22 janvier 1982 installant ainsi un conseil d'administration composé de douze membres, un directeur général et un président du conseil d'administration étant l'œil observateur de l'Etat.

Aujourd'hui la CDC est une Agro-industrie parapublique avec un capital de 15.626.328.000 FCFA, produisant trois principales cultures tropicales que sont l'hévéa, le palmier à huile et le bananier. Cette structure est à cheval entre deux régions le Sud-ouest et le Littoral. Des expériences pour la

production de la noix de coco et du poivre ont été entreprises mais très vite abandonnées par la suite.

Face à la crise qui a frappé le Cameroun au cours des années 1985, la CDC comme la presque totalité des entreprises publiques et parapubliques n'a pas échappé aux programmes de privatisation. Cependant, contrairement à de nombreuses autres entreprises, elle connaîtra une privatisation par filière. Face au puissant lobbying des populations locales, au final, seule la filière thé fut privatisée. Donc, jusqu'à ce jour, la CDC est une société uniquement à capitaux publics.

Organigramme

L'organigramme qui suit est sans doute l'un des plus complexes des entreprises publiques du Cameroun, certaines fonctions trouvent difficilement une traduction juste en français d'où il sera présenté en version anglaise.

L'administration de la CDC se présente comme suit :

Les affaires administratives de la CDC sont gérées au siège de la Direction générale à Limbe (Bota), où sont domiciliées les directions et services ci-après :

- Le bureau de la Directeur Général.
- Le Département des Ressources Humaines
- Le Département des Finances
- Le Département Informatique
- Le Département des Inspection et Contrôles > Service Marketing et Ventes
- Département Plan et Développement
- La direction du contrôle et de l'exécution du budget.

La PHP et ses partenaires (la plantation Ngoumazo et la Mboh plantations)

Historique et statut

Le groupe SPNP-SBM-PHP n'existe plus. En effet, la PHP après avoir racheté la SPNP (une fusion-absorption) s'est vu attribuer la gestion de la SBM (ses activités) par le Conseil d'Administration de la SBM. De ce fait, il ya désormais Deux (02) sociétés à la PHP : la PHP et la SBM. La CFI reste l'actionnaire majoritaire ; c'est pourquoi il est dit de la PHP qu'elle est un consortium. Il existe aussi d'autres actionnaires qui ne nous ont pas été révélés..

Les partenaires de la PHP sont la Mboh plantations (300 ha) et la plantation de Ngoumazo, propriétaire d'une dizaine d'hectares.

Organigramme

Concernant l'organigramme de la PHP, les autorités n'ont pas jugé important de nous la fournir.

La PHP et la CDC sont membres de l'ASSOBACAM (Association Bananière du Cameroun), structure associative créée le 17 Février 1988 après dissolution de l'ex Organisation Camerounaise de Banane (OCB). Elle est régie par la loi N° 90/053 du 19 décembre 1990. L'ASSOBACAM faisait partie des organismes de développement dont la restructuration rentrée dans le cadre du Plan d'Ajustement Structurelle (PAS) en 1987. Son siège à Douala étant à Douala elle regroupe toutes les sociétés de production industrielles de banane au Cameroun. Pour être membre, il faut avoir une plantation d'au moins 1.000 ha. Elle a pour mission d'assurer un grand lobbying pour défendre les intérêts de ses membres auprès de l'administration et des ses partenaires financiers.

IV- PRODUCTION DES SOCIÉTÉS

La CDC

La main-d'œuvre

Il n'y a pas de production sans la main-d'œuvre. A ce sujet, la CDC a un total de 22.409 employés dont 18.714 permanents et 3.695 temporaires. L'entreprise compte 17.820 ouvriers, 609 agents de maîtrise et 285 cadres. Donc, en termes d'emploi l'entreprise reste importante pour le pays et pour la région du sud-ouest. Au moins 98% de la main-d'œuvre est originaire des régions du sud-ouest et du nord-ouest.

Tableau : Répartition de la main-d'œuvre par département agricole

Départements	Travailleurs permanents	Travailleurs temporaires
Département Hévéa	7.379	826
Département palmier à huile	3.975	778
Département Banane	5.882	1398
Services administratifs et Direction générale	1.295	0
Total	18.637	3071
Total permanents et saisonnier	21.708	

Source : CDC

Il importe de noter que les données que ce chiffres datent de décembre 2012.

Les travailleurs de la CDC sont soumis à trois types de contrat : les CDD, les CDI et les contrats saisonniers. Les CDD ont une durée de six (06) mois. Les deux contrats donnent droit à une sécurité sociale (en cas de maladie, de décès). Ces contrats comportent une couverture à la sécurité sociale qui les garanti des droits à la retraite. Toute fois, ces contrats ne garantissent pas au travailleur une formation.

Chaque travailleur a droit à un logement. En cas d'absence d'un logement physique, le travailleur reçoit une indemnité de logement qui est de l'ordre de 25% de son salaire de base. Il bénéficie aussi d'une couverture sanitaire de 100% ainsi que tous les membres de sa famille légale.

Si de nombreux ouvriers font encore face à de mauvaises conditions de vie et de travail, des efforts sont fournis par la société afin de changer la donne. Des projets forts intéressants sont prêts, certains sont déjà en train d'être mis en œuvre (construction d'un camp d'ouvriers avec des toilettes répondant aux normes. Suite à la pénibilité du travail des ouvriers (banane) une note de service a été publiée, demandant le retrait de tout ouvrier de plus de 45 ans des plantations (de banane, d'hévéa et de palmier à huile).

La création d'un service social en 2006 montre à suffisance l'intérêt que la société porte à une amélioration continue des conditions de vie et de travail des ouvriers. En effet, dès sa création, le Service social a été rattaché à la Direction générale. Depuis 2013, il dépend de la Direction des Ressources humaines. En 2010, un *tailoring workshop* (atelier de couture) à Moliwe (quartier de Limbé) a été ouvert sur étude et proposition dudit service. Le but était de réduire les dépenses de la société liées à la confection des tenues des travailleurs par des sociétés privées et, de ce fait améliorer leur condition de travail (une fourniture systématique des équipements par rapport aux périodes antérieures).

Une autre innovation relative à l'amélioration des conditions des ouvriers est la création des *camps committee* (comité de camp) avec à leur tête un *camp warden* (responsable de camp). Celui-ci est en quelque sorte l'œil de l'administration dans le camp. Il est chargé d'identifier les maisons libres, les problèmes du camp, les besoins du camp. Aucune activité ne peut être menée dans un camp sans son autorisation. Cependant, si le *camp warden* est là pour le bien-être des habitants du camp, ceux-ci, le plus souvent, refusent de se soumettre à ses instructions. Si le désordre, la saleté perdure dans certains camps, il est à noter que d'autres par contre sont devenus aujourd'hui très propres.

La PHP

Les travailleurs de la PHP sont soumis aux CDD, aux CDI et aux contrats saisonniers. Conscient de l'insuffisance des conditions de vie et de travail de ses ouvriers, la Direction de la PHP a entrepris de grands projets à ce sujet. Déjà pour ce qui est de l'approvisionnement de tous les camps en eau potable, elle a obtenu un financement qui lui permettra de doter tous les camps d'ouvrier en eau potable. Elle a aussi entrepris la construction de nouvelles latrines plus modernes.

Toujours dans le cadre de l'amélioration des conditions des ouvriers, les traitements aériens sont devenus plus méticuleux. En effet, sur une carte le pilote schématise les parcelles à traiter journalièrement. Pendant qu'une parcelle est traitée, les ouvriers peuvent travailler sur celles non concernées⁴.

Les superficies exploitées par la CDC

Tableau : Superficies exploitées par la CDC par filière

Plantes	En production en ha	Non en production en ha	Autres en ha	Total en ha
Hévéa	15.347	4.787	2.153 (pépinières)	22.287
Huile de palme	11.376	3.580	645 (pépinières)	15.601
Banane	4.049	317	2 (3ha)	4.368
Total	30.772	5.684	2.800	42.256

Source : CDC

À la lecture de ce tableau, la CDC exploite 42.256 ha.

⁴ Voir carte du plan de traitement en annexe.

Les superficies exploitées par la PHP et la Mboh Plantations

Le groupe SPNP-SBM-PHP occupe une superficie de 4.500 ha, dont 3.500 ha en production, et le reste étant en jachère. Elle produit du poivre et du cacao qui, toute fois, restent à l'étape expérimentale. Une grande partie de ces terres en jachère sont allouées aux villageois des villages environnants. Donc, contrairement à la CDC, la PHP a encore besoin de grands espace pour intensifier sa culture, et accroître de ce fait son rendement quantitatif. S'agissant de la Mboh plantations, nous avons précédemment dit que la société a un peu plus de 300 ha et n'exploite que 260 ha.

La production proprement dite

Production de la CDC

Tableau : Production de caoutchouc, de l'huile de palme et de la banane par la CDC de 2007 à 2012

Production du caoutchouc en tonne					
2007	2008	2009	2010	2011	2012
20.327	22.356	19.678	18.515	18.347	17.597
Production d'huile de palme en tonne					
15.009	16.052	12.758	11.061	18.309	18.338
Production de banane en tonne					
137.100	147.600	151.500	136.139	99.069	83.773

Source : CDC

Nous n'avons pas pu obtenir les statistiques de 2013 parce que, il nous a été dit qu'elles ne seront disponibles qu'en mis janvier 2014. Par ailleurs, la baisse continue des tonnages de production des trois cultures s'explique par le vieillissement des plantations, le désintérêt de la main- d'œuvre et le vol des récoltes.

Le désintérêt de la main-d'œuvre a pour cause des salaires jugé peu attractifs par les travailleurs (ouvriers comme cadres), on assiste à une hémorragie de la main-d'œuvre du tertiaire vers le secondaire et le primaire.

La CDC n'est pas responsable de cette situation car elle ne fait qu'appliquer la grille salariale recommandée par la Convention collective du secteur tertiaire agricole camerounais⁵ le 22 janvier 1975, et réexaminé tous les cinq ans. Elle ne peut donc être condamnée de sous payer ses travailleurs.

Production de la PHP

D'après le Directeur de la production, le groupe connaît, depuis environ cinq (05) ans une production annuelle stable de 130.000 tonnes de bananes par an, avec une répartition d'environ 3.200 tonnes

⁵ Voir la grille salariale en annexe.

par mois au premier trimestre à 2.000 tonnes par mois au troisième trimestre pour revenir à 3.000 tonnes par mois au quatrième trimestre⁶.

En ce qui concerne la banane-plantain, comme nous l'avons mentionné plus haut, elle n'est pas produite industriellement mais par les villageois. La culture est produite dans tous les départements de la région du sud-ouest. Les plus grands bassins de production se retrouvent dans le Kupe Muangouba, Fako et Meme. La culture est associée à plusieurs autres plantes comme l'igname et le maïs. Malgré sa production locale, la banana-plantain n'est pas à la portée de tous. Sa transformation reste difficile parce que très périssable.

Tableau de la production de banane-plantain par les petits producteurs de 2011 à 2012 en tonnes

Region	Division	Surface area 2011	Production 2011	Surface area 2012	Production 2012
SUD-OUEST	Fako	3 451	47 541	3 568	40 014
	Kupe Manengouba	813	6 147	2 014	12 400
	Lebialem	1 298	8 044	1 302	9 012
	Manyu	3 801	38 791	4 200	39 879
	Meme	2 315	16 801	2 200	16 045
	Ndian	456	1 498	2 014	1 410
Total		12 134	118 822	15 298	118 760

Source Agric -Stat N°17, 2012 edition (Délégation régionale du MINADER pour la région du sud-ouest)

Les sous-contractants ou sous-traitants

La CDC et la PHP font appel, chacun à leur niveau, à des compétences non seulement pour des besoins de service mais, aussi pour des besoins techniques.

La CDC

En tant que société publique, la CDC a deux (02) types de sous-traitants :

- Les sous-traitants dont la commande est passée sous "Bon de commande" ;
- Les sous-traitants dont la commande est faite par voie d'appel d'offre.

Dans le cadre d'achat de matériel, la réglementation en matière de commande publique (achat) impose que tout achat inférieur ou égal à 500.000 FCFA peut être fait sur bon de commande et que toute commande supérieure à 5.000.000 de FCFA doit être faite par appel d'offre publique.

Le bon de commande de la CDC s'appelle *Local purchase order* (LPO). Aussi, les appels d'offres sont réglementés par le MINMAP. L'adjudicataire (le gagnant) de l'appel d'offre signe un contrat avec la CDC avant de livrer la commande.

⁶ Entretien avec Ferrier Pascal, le 16 décembre 2013 à Njombé.

La CDC après avoir vérifié la régularité des papiers fiscaux du sous-contractant, elle ne s'intéresse guère aux employés dudit sous-contractant.

La PHP

La PHP en sa qualité d'entreprise privée n'est pas soumise à la réglementation prescrite par le MINMAP au sujet des marchés publics. Elle fait appel à des sous-contractants à divers niveaux :

- Sarclage du planting ;
- Une partie du transport fruitier terrestre ;
- L'entretien des pistes des plantations.

S'agissant des sous-traitants de transport de Njombé, Penja au port de Douala, ils sont au nombre de huit (08). Ce sont :

- UTL , Agricola, AICT, ETOS, ETRAMAR, SORAID, Ets Merveille, EAS.

Les deux plus grands sont : UTL et Agricola qui, à eux seuls, naviguent chacun entre sept (07) et huit (08) camions. En plus de ces sous-traitants, la PHP elle-même dispose de moyens de transport des bananes. Ces camions sont de plusieurs types : les camions remorques Tautliners ou baches (elles sont fixes), les camions remorques containers (en frigo) plus bénéfiques, car en cas de difficultés on peut enlever le container et maintenir les bananes au frais.

Contrairement à la CDC qui se limite à la vérification de la régularité des papiers fiscaux de ses sous-traitants, la PHP dans le cadre de *l'International Standard organisation*, après avoir signé le contrat avec ces derniers s'assurent de l'assurance de tous les chauffeurs, de leur affiliation à la CNPS, de la sensibilisation à la fiche de route. En plus, elle garde avec elle les cartes nationales d'identité de tous les chauffeurs.

La valorisation des sous-produits

La CDC

La valorisation des sous produits entre dans le cadre des stratégies post-récoltes de la chaîne des valeurs agricoles. Pour ce qui est de l'hévéa, il n'y a pas de sous produit existant. Par contre après extraction de l'huile de palme, la CDC procède à la vente des palmistes.

Contrairement au caoutchouc et à l'huile de palme qui sont des produits semi-finis, la banane peut être considérée comme étant un produit fini, car elle est vouée à la consommation humaine. Elle est également utilisée dans la confiserie, la production des produits laitiers.

S'agissant de la banane, les rejets ou fruits hors standard du fait de leur mensuration (banane de bonne qualité dont les doigts sont petits ou courts). Il n'y a pas de déchets dans la production de la banane. Les fruits hors standard sont vendus sur le marché local à 14 FCFA le kilogramme. Ce qui constitue une perte considérable pour la société qui est en train de réfléchir sur comment transformer ce produit pour accroître sa plus-value.

La PHP et la Mboh plantations

Le groupe comme la CDC jusqu'à notre départ du terrain ne procédait à aucune valorisation des sous-produits. Toute la banane rejetée est revendu sur le marché local. Comme la CDC, le groupe a en projet des plans de revalorisation, ceci pour accroître également sa plus-value.

La protection environnementale

La CDC

Le volet environnemental est très important pour la CDC. La société procède à un traitement des effluents qui sortent de l'industrie avant son rejet dans les cours d'eau. Dans le cadre du projet de Boa dans le département du Ndian, la CDC a pris sur elle de laisser des sphères de réserves qu'elle considère comme zones tampon pour protéger des espèces de singes en voie de disparition.

La PHP

La société veille au respect des normes. Elle est certifiée ISO 14001 plus prestigieuse et valorisante depuis 2001. Il est également certifié *Fairtrade* (commerce équitable). Le gouvernement camerounais a également décerné au groupe un certificat de conformité environnementale après étude d'un cabinet français. La société sollicite régulièrement les services du cabinet VIGEO pour faire une évaluation de la responsabilité sociétale de l'entreprise. Elle fait également partie de la base SEDEX (base éthique des entreprises exportatrices).

Depuis 2003, la PHP a planté un million d'arbres pour empêcher l'érosion des sols. Elle se refuse de planter les bananiers sur les collines dans le souci de préserver les sols. De nombreuses plaques sensibilisent tous ceux entrent dans les plantations sur les comportements à adopter pour protéger l'environnement.

S'agissant de la gestion des eaux usées, elles sont traitées. En effet, dans les stations d'emballage, les produits chimiques ne sont guère utilisés. Seuls les savons sont employés pour laver les plateaux, disperser la sève (le latex) afin d'éviter qu'elle ne colle sur les bacs ou gratter les bananes. Aussi, un flocculent est utilisé pour flocculer le latex dans le but de le récupérer. Les petits déchets issus des coupes, des dépavages sont recouverts par les bacs de recyclage et remis à l'intérieur des plantations (les eaux traitées également). Donc, la responsabilité sociale de l'entreprise est assez longue et auditée par le cabinet français VIGEO.

Les projets d'expansion

Les projets d'expansion de la CDC

La CDC dans son souci d'accroître ses rentes issues de ses différentes productions a entrepris d'importants projets d'expansion dans les départements du Mounjo, du Ndian, du Fako et de la Manyu et dans la région du Sud. Ce sont : Le *Matouke Rubber Development Project* (hévéa), le *Boa Plain Oil Palm Development Project*, le *Banana Expansion Project*.

Dans ce rapport, nous nous limitons à la présentation du *Banana Expansion Project* dans la plaine de Tiko. Ce projet a commencé en début 2009 sur une étendue de 2000 ha occupée par le palmier à huile⁷ dans la plaine de Tiko, Département du Fako.

En effet, suite à la crise alimentaire en 2008 matérialisée par ce qui a été appelé "émeutes de la faim", une directive gouvernementale a prescrit à la CDC de porter la production nationale de banane export qui était d'environ 250.000 tonnes par an à 400.000 tonnes par an. C'est cette

⁷ Le remplacement de la culture du palmier par celle de la banane est une recommandation (une des conditions pour financer le projet) des partenaires financiers qui ont estimé que la zone était appropriée pour la production de l'or vert (banane).

orientation qui a donné lieu à la création au sein de la CDC en 2009 du *Banana Expansion Project* (BEP). Le BEP avait pour ambition de planter 1.750 ha en trois (03) ans. A ce jour, 1.518 ha ont déjà été plantés.

Les projets d'expansion de la PHP

La Direction d'exploitation du groupe a refusé de s'exprimer sur les projets de la société. Cependant, nous avons ouïe dire, et ce de source sûre qu'un projet de près de 3.000 ha de banane est en train d'être mis en œuvre dans la localité d'Édéa.

Les liens aux petits producteurs

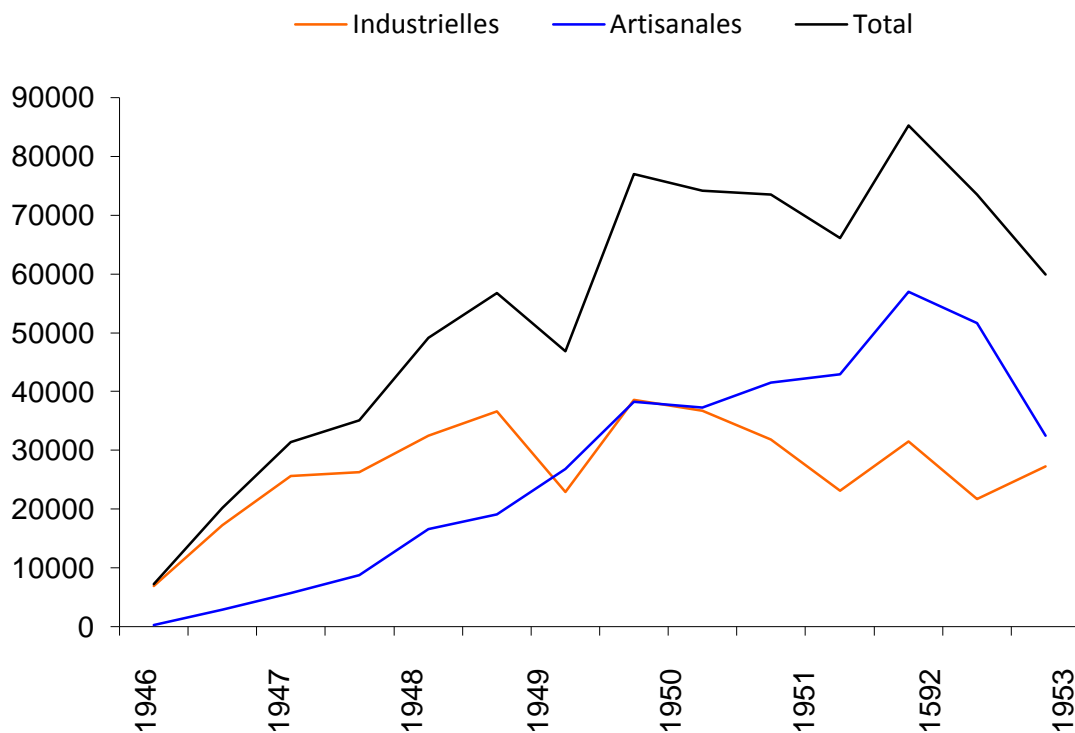
La CDC

Dans la région du sud-ouest, il n'ya pas de plantations industrielles de banane-plantain, car sa culture se fait de manière artisanale. Il n'existe non plus de petits producteurs de banane dessert. Il faut entendre par petits producteurs des producteurs vivant sur un rayon d'environ 100 kilomètres des plantations de la CDC.

Les raisons de l'absence des petits producteurs sont historiques et agronomiques.

S'agissant des raisons historiques, nous dirons que, dans l'impossibilité de satisfaire à la demande sans cesse croissante de la banane en Europe au cours de la deuxième guerre mondiale, les producteurs européens entreprirent d'encourager les nationaux à intégrer la filière bananière. En 1946 ceux-ci commencèrent à produire de la banane. En 1949, plus de 1600 planteurs camerounais avaient été recensés à travers la distribution des cartes de planteurs. Les planteurs camerounais étaient regroupés au sein des associations et coopératives. Cependant, contre toute attente, à partir de 1951 ils prirent le pas sur les Européens. La figure ci-contre le montre bien.

Figure 1 : Évolution des exportations industrielles et artisanales de 1946 à 1959



La règle de l'écoulement des régimes de banane de la gare ferroviaire de Loum pour le quai du port de Douala voulait que, du fait de l'insuffisance des wagons, le plus grand nombre soit attribué au groupe ayant la plus importante production. Les Européens, avec la complicité des administrateurs coloniaux ignorent cette règle malgré le fait que la production artisanale fut plus grande. La totalité de la production des Européens fut transportée au détriment de celle des nationaux. Face au dépérissement de leur production, une guerre de wagon éclata entre les deux groupes.

En 1953, l'administration coloniale organisa ce qui fut appelé « Exposition banane Reine ». Officiellement elle avait pour but d'encourager les nationaux à produire de la banane. Officieusement elle visait à les décourager, ce qui fut le cas, car tout au long de cette exposition, plutôt que de montrer les avantages de la culture de la banane, les responsables tinrent des discours visant à décourager les nationaux à tous les niveaux. Ils leur faisant entendre que la production de la banane était très difficile et onéreuse. A partir de cette date, tout fut mis en œuvre pour réorienter les Africains vers la production du café et du cacao. C'est pourquoi, en 1978, on ne dénombrait plus qu'une dizaine de planteurs nationaux qui, progressivement, furent éliminés avec l'onction de l'administration coloniale et plus tard du gouvernement.

Pour ce qui est des raisons agronomiques, il faut noter que, si le coût de la création d'une plantation d'un hectare de palmier à huile est évalué à 700.000 FCFA, si le coût de la création d'une plantation d'un hectare d'hévéa est estimé à 1.100.000 FCFA, celui de la banane est évalué à 8.000.000 de FCFA. Aussi, la culture de la banane est élitiste à plusieurs titres : financièrement, techniquement et commercialement.

La culture de la banane dessert, contrairement aux plantes comme le palmier à huile, l'hévéa a permanemment besoin de finances. Un seul échec du respect du calendrier du traitement des plantations peut décimer toute une production. C'est pourquoi n'importe qui ne peut prétendre entrer dans la filière banane dessert. De ce fait, nous ne parlerons pas de liens entre la CDC et les petits producteurs de banane. Nous mettons en exergue ceux existant entre la CDC et les petits producteurs d'hévéa et de palmier à huile.

En application de la stratégie gouvernementale sur la réduction de la pauvreté, la CDC a entrepris de préparer et de mettre en œuvre un programme d'aide aux plantations villageoises dans le but d'aider et d'encourager les opérateurs privés à investir dans le secteur agricole, afin de contribuer à l'essor des économies des zones rurales et à la réduction de la pauvreté.

Le programme a pour but d'apporter aux agriculteurs une assistance technique et matérielle dans le but d'obtenir les résultats suivants : Encourager les agriculteurs à adopter et utiliser les techniques et intrants agricoles modernes, garantir les crédits octroyés par les établissements financiers, et toutes choses qui contribuent à l'augmentation des revenus des agriculteurs.

Les petits producteurs liés à la CDC sont de deux (02) types : les *smallholders* et les *out growers*. Les *smallholders* sont des producteurs locaux liés contractuellement à la CDC⁸ tandis que les *out growers* sont des producteurs locaux qui ne sont pas contractuellement liés à la CDC.

- **Collaboration avec les *smallholders***

⁸ Voir Programme d'aide de la CDC aux plantations villageoises en annexe. Il présente explicitement les droits et devoirs des producteurs contractuellement liés à la CDC.

Cette collaboration avec les *smallholders* a pour finalité un partenariat gagnant-gagnant. Les avantages tirés par les *smallholders* de ce partenariat sont les suivants :

- une fourniture en plants de qualité et à des prix subventionnés ;
- une assistance technique et intellectuelle sur le terrain⁹ ;
- une fourniture en intrants agricoles au prix courant ;
- rachat de toute la production au prix courant (le producteur est à l'abri du corsage et dispose d'un marché sûr) ;
- apport des outils sur la gestion d'une exploitation agricole, montage d'un tableau d'exploitation) ;

La CDC aussi tire aussi profit de ce partenariat. Ces avantages sont les suivants :

- être assuré d'avoir de la matière pour le fonctionnement de ses usines ;
- de bonnes relations avec ses voisins ;
- plus de gains pour la CDC qui vend des produits semi-finis.

- **Collaboration avec les out growers**

Malgré le fait que les *out growers* ne soient pas liés contractuellement à la CDC, et qu'ils ne soient pas obligés de lui vendre leurs récoltes, ils tirent tout de même d'importants profits de cette collaboration avec la société. Comme avantages, nous pouvons énumérer :

- la vente de leur produit à des prix avantageux à la CDC ;
- un paiement à des délais raisonnables ;
- des paiements au prix du marché ;
- possibilité de la CDC de se poser en garantie bancaire.

Quant aux profits tirés par la CDC, ils sont les même que ceux mentionnés dans son partenariat avec les planteurs villageois.

Tableau : Superficies exploitées¹⁰ par les planteurs locaux de l'hévéa et du palmier à huile

Plantes	Planteurs villageois sous contrat		Planteurs indépendants	
	Nombre de planteurs	Hectares	Nombre de planteurs	Hectares
Palmier à huile	339	1415	65	1133
Hévéa	205	693	1338	2452

Source : CDC (Chiffres au 31 décembre 2012)

⁹ Voir annexe Fiche présentant le coût estimatif par filière du projet de développement de la communauté de la plaine de Boa. Ce projet a été entièrement élaboré pendant des semaines par les cadres de la CDC qui, elle-même s'est portée garant auprès des banques afin d'obtenir les financements nécessaires à sa mise en œuvre.

¹⁰ Chiffre de la CDC au 31 décembre 2012.

A la lecture de ce tableau, il ressort que les petits producteurs sous contrat et ceux libres de tout contrat exploitent environ 5.693 ha.

La PHP

Le groupe est lié à deux producteurs. L'un étant un tout petit producteur à la personne de Ngoumazo, propriétaire d'une dizaine d'hectares. Le second, la Mboh plantations, plus importante avec une superficie de plus de 300 ha dont 260 en exploitation. Cette relation entre la PHP et la Mboh plantations a commencé il ya un an, après qu'elle eut mis un terme à sa collaboration avec la SPM.

La Mboh plantations est gérée par ses propriétaires. Cependant, la PHP fait une assistance technique (en fertilisation, en intrants, en traitement aérien, en transport, en formation du personnel dans les différentes observations (la cercosporiose), la gestion du personnel. En retour, ils lui vendent toute leur production.

V- LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

La stratégie commerciale

En ce qui concerne la CDC ou le groupe SPNP-SBM-PHP, elle ou il obtient le financement par la vente de ses produits et la recherche des financements.

Étude de cas de la filière caoutchouc de la CDC à la lecture du schéma :

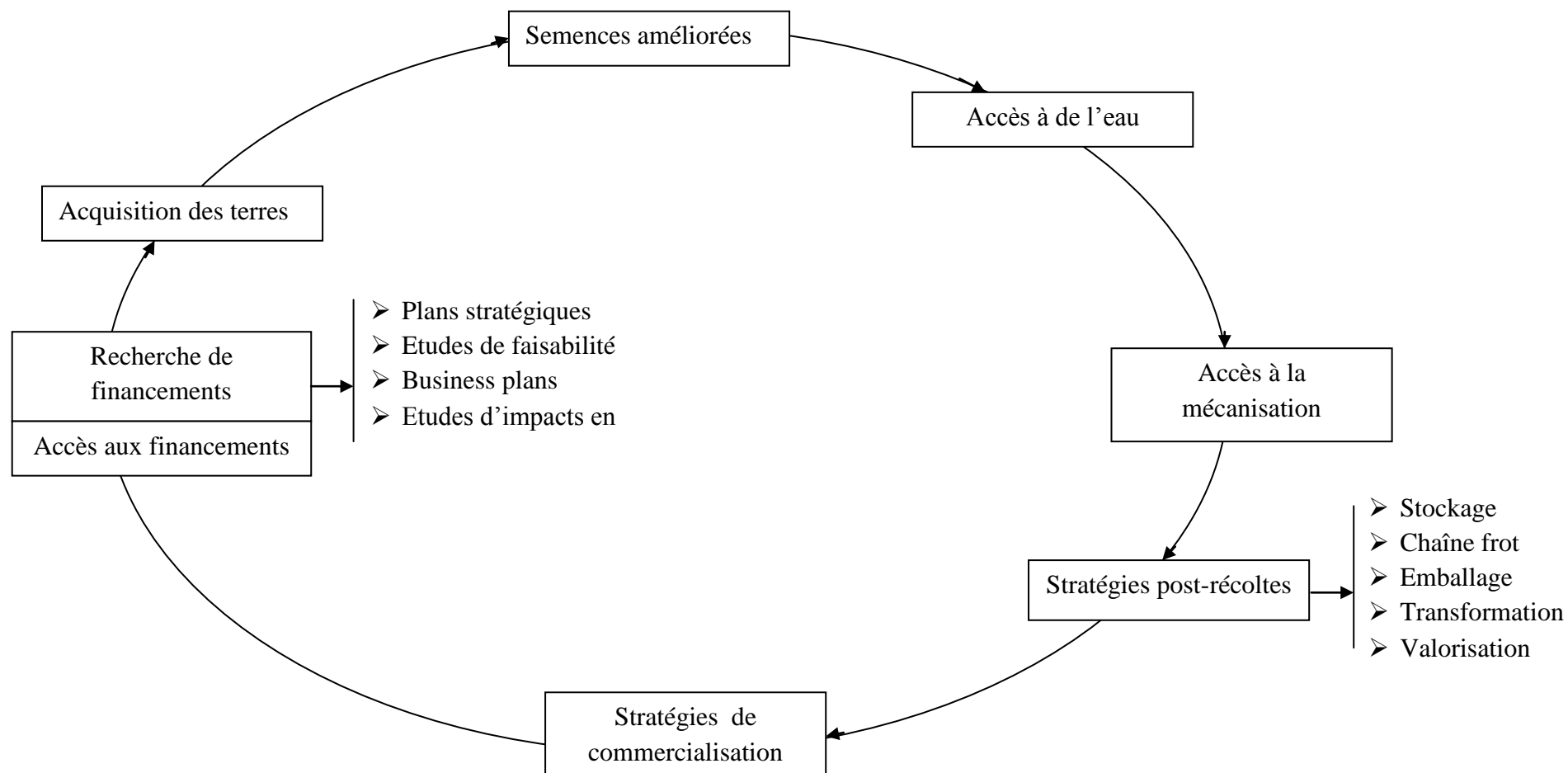
S'agissant des prix, que ce soit pour la banane ou l'hévéa, ils sont définis dans le cadre de la stratégie de commercialisation. Le prix de l'hévéa est fixé sur la base du prix du baril de pétrole (il existe deux types de caoutchouc : le naturel à base d'hévéa et le caoutchouc synthétique à base du pétrole). Donc, pour ce qui est de la banane, à la lecture du Schéma ci-dessus, après la recherche de financements (beaucoup plus pour de nouveaux projets) parce que la société a des terres en sa possession, elle saute l'étape d'acquisition des terres.

Dans les stratégies de commercialisation de l'hévéa par la CDC, les chinois sont contactés en cas de tension de trésorerie, car ils paient cash (un jour après livraison de la commande).

Nous jetons un regard sur toutes les filières de la CDC parce que ces cultures sont liées. En effet, la vente par exemple du caoutchouc permet souvent de faire face aux tensions de trésorerie.

ORGANISATION DE LA FILIERE

La chaîne de valeurs agricoles



Les clients et l'utilisation des produits

La CDC

Le caoutchouc

Les acheteurs de l'hévéa de la CDC sont :

- SMPT-Michelin et Kleber (Singapour), AZELIS SA (France), Sogescol (Belgique) ;
Weber et Schaer (Allemagne), Autres en Asie /Chine.

La Chine est un client qui achète le caoutchouc et le paie en cash. C'est un partenaire stratégique pour la CDC qui la contacte lorsqu'elle fait face à des tensions de trésorerie. Pour ce qui est des autres partenaires, les relations qui les lient à la CDC ont pour socle des conventions. Parfois ils paient en avance ou paient des semaines après livraison. Tous ces acheteurs sont des fabricants de pneus.

L'huile de palme

En ce qui concerne l'huile de palme de la CDC, elle est entièrement vendue sur le marché national. Les clients sont majoritairement des sociétés productrices de savon et d'huile de table (mayor).

La banane

Jusqu'au 31 décembre 2013, la CDC ne vendait pas directement sa banane. Elle commercialisait sa production par des intermédiaires (dealers). En effet, quatre grandes multinationales (Chiquita, Dole, Del monte et la Compagnie fruitière) contrôlent la commercialisation de la banane dans le monde (les marchés européen, américain et asiatique).

Dans la filière banane, il faut être entre en partenariat avec les grands pour survivre, d'où la nécessité d'établir de bons contrats d'affaires. La CDC vend sa banane à la PHP qui est un consortium de la Compagnie fruitière basée à Marseille. S'il est vrai que cette stratégie commerciale a pour avantage d'éviter des tracasseries à la CDC du fait que les acheteurs viennent sur place prendre sa production, il n'en demeure pas moins qu'elle enregistre des pertes énormes.

La PHP et la Mboh plantations

La PHP remet sa production ainsi que toute la production achetée à la Mboh plantations au Service commercial de la Compagnie fruitière import. Celle-ci est donc chargée d'écouler environ 90% de sa production vers l'Europe à des clients gérés par la CFI.

VI- LES SOCIÉTÉS ET LA PROBLÉMATIQUE DU FONCIER

Le processus d'acquisition des terres

Le processus d'acquisition des terres par les sociétés agro-industrielles est clairement défini et encadré par des textes juridiques. En effet pour acquérir des terres, celles-ci adressent une demande au préfet (de la région concernée) qui représente le MINADF en matière du domaine de l'État. Celui-ci instruit la procédure et l'envoi au MINADF. Les services du MINADF de la région se limitent à la préparation des documents, à l'application des textes, puis soumettent les documents à la sanction de l'autorité supérieure.

Le MINDAF vise les documents préparés et les transmet à la primature qui, à son tour, vise et transmet le dossier à la présidence de la république. En effet, à partir de 500 ha c'est le Chef de l'État qui l'autorisation de concession. Pour ce qui est des concessions, elles peuvent avoir une durée de vingt-cinq (25) ans ou plus. Quant au bail emphytéotique, la durée est de 99 ans.

L'État perçoit une redevance annuelle par mètre carré est payée par la société bénéficiaire. Celle-ci est répartie entre l'État, la communauté et la mairie de la localité concernée. Bien évidemment nous n'avons pas pu obtenir le montant de cette taxe.

Les conflits entre les sociétés et les populations sont pluriels et particuliers. Ils sont à la fois fonciers et domaniaux.

Le statut foncier des terres de la CDC

Les terres de la CDC sont réparties en trois catégories :

- Les terres concédées ou *leasehold land* ;

Les concessions foncières ou *leasehold land* sont des terres qui ont été concédées à la CDC par l'administration coloniale. Ces concessions sont des baux emphytéotiques sur une durée de 99 ans renouvelable. Ces terres sont devenues une propriété privée figurant sur des cartes. De ce fait, les populations n'y ont plus de droit. Toutes ces terres étaient des forêts à l'époque où la concession a été faite à la CDC. Ces attributions s'étalent sur 98.181 ha. Elles ne sont presque pas encore exploitées par la société.

- Les terres expropriées ou *freehold land* ;

Les terres expropriées sont celles que l'État a reprises aux populations autochtones pour les réaffecter à la CDC dont la mission de développement a été reconnue. Ces terres s'étendent sur une superficie de 24.895 ha. Les terres en cession sont situées dans la région du Littoral (Penda Mboko, Matouke et Malende).

- Les terres achetées ou *directly acquired land* ;

Les terres achetées sont celle acquises par la CDC soit 16.000 ha (dans la zone de Penda Mboko) par ses moyens propres dans la région du littoral (département du Moungo) avec un titre foncier¹¹. Le processus d'acquisition est le même que celui des particuliers.

La CDC a donc un patrimoine de 136.576 ha. Contrairement aux reproches faits à la CDC sur l'accaparement des terres des villageois, la société ne jouit que des concessions à elle faites par l'État. D'où sa volonté de préserver ses droits sur les terres. De plus, du fait des actions de la société civile, des médias et de la présence des autorités administratives (préfets et sous-préfets), il est impossible d'exproprier les populations de "leur terre" (la terre de leurs ancêtres).

Le statut foncier des terres de la PHP

¹¹ Voir titre foncier n° 9653 en annexe.

Le statut foncier des terres de la PHP est le suivant¹² :

- Les terres en propriété propre avec titre foncier ;
- Les baux emphytéotiques ;
- Les terres en contrat avec les particuliers.

De manière plus détaillée, la PHP utiliserait actuellement¹³ :

- 1.228 ha dont elle détient le titre foncier (dont 729 de l'ex plantation Nassif) ;
- 2.568 ha sous des baux emphytéotiques de la PHP ;
- 301 ha sous bail emphytéotique de la SBM (ex OCB) à Tiko ;
- 1.496 ha sous bail emphytéotique de la SBM (ex OCB) ;
- 478 ha sous bail privé

Donc la PHP a un patrimoine de 6.065 ha dont 1797 ha appartenant à la SBM, le reste revenant à la PHP. Sur les 6.065 ha 4.400 ha de surface agricole utile, dont 3200 ha en production de banane. Bien évidemment ces surfaces ne tiennent pas compte des projets d'extension comme celui du côté d'Édéa.

Les conflits avec les populations riveraines et les stratégies d'amélioration des relations

Les raisons des conflits fonciers sont multiples. En effet, les espaces aujourd'hui exploités par l'entreprise, et qui étaient autrefois de larges étendues de terre en friche sont convoités pour les raisons suivantes :

- un développement démographique exponentiel dans les villages ;
- une connaissance et une prise de conscience croissante de l'importance du foncier par les villageois.

Le cas de la CDC

La CDC est aujourd'hui victime du phénomène d'empiètement sur ses terres. En effet, les populations viennent empiéter sur les terres de la CDC non seulement sur les concessions à elle cédées par l'État, mais aussi sur les terres par elle achetées.

Les conflits fonciers représentent 80% des problèmes de justice de la CDC dans les tribunaux, ceci dans tous les départements où elle est présente par le biais de ses plantations. S'il est vrai que du fait de l'affectation des terres à la CDC, les villageois dans certains villages n'ont plus de terres à cultiver, la société tient tout de même à préserver ses concessions au regard de la nécessité qui est celle d'accroître quantitativement ses productions.

Faute d'avoir des terres à cultiver des produits vivriers pour leur consommation, les populations non seulement empiètent sur les domaines de la CDC, mais se livrent au pillage des récoltes. Cette situation crée d'énormes pertes en termes de rente pour l'entreprise.

¹² Entretien avec M. Mandeng, Directeur des relations extérieures de la PHP.

¹³ Borell T., À paraître.

Suite à la croissance de villes environnantes : Tiko, Limbé et Buéa, la CDC, dans les agglomérations des villes précédemment énumérées, libère des centaines d'hectares de terres, ceci sur la demande de l'État. A ce sujet, 3.408 ha ont déjà été rétrocédés pour l'expansion des villages. Actuellement, la société a engagé un processus de rétrocession de plus de 300 ha¹⁴ terres. Donc, autant il faut rétrocéder les terres en milieu urbain, autant il faut veiller sur les parcelles rurales où la CDC doit mettre sur pied de nouveaux projets.

Le cas de la PHP

La PHP également est en conflit avec les populations riveraines. En effet, suite à la croissance des populations pratiquement installées à côté des plantations, celles-ci fuient les terres difficiles d'accès pour convoiter celles de la société. Elles viennent empiéter sur les terres que l'entreprise a laissées en jachère. Pour remédier à cette situation la PHP leur donne des terres pour y pratiquer des cultures pérennes, en vue de baisser la pression. Donc, selon l'administration, à part ces frictions normales entre voisins, il n'existe pas de conflits fonciers entre le groupe et les populations.

La PHP subit des pertes énormes suite aux vols auxquels elle fait face. Ce sont près de 3.000 tonnes de bananes qui sont annuellement dérobées par les populations dans les champs.

VII- IMPORTANCE DES SOCIÉTÉS DANS LES AIRES D'OPÉRATION

L'importance des sociétés est manifeste à plusieurs niveaux : au plan national, au plan régional et local (pour les populations de son aire géographique). Lorsque nous parlons d'aire géographique, il s'agit de tous les lieux où se trouvent les plantations des différentes entreprises.

Nous nous intéressons uniquement à l'importance régionale et locale des entreprises, car les termes de référence de cette recherche limitent cette étude à la région sud-ouest. Les responsabilités sociétales des entreprises agro-industrielles du sud-ouest montrent à suffisance leur importance, bien évidemment, à degré différent tant au niveau régional que local.

Importance de la CDC pour la région du sud-ouest

Si l'Égypte tient son existence du Nil, si l'Égypte ne vit que par le Nil, la CDC est le poumon de la région du sud-ouest. Cette région aujourd'hui tien sa survie de la CDC. Il n'ya pas de sud-ouest sans la CDC.

Les populations autochtones des départements du Fako, du Ndian soutiennent que la CDC ne saurait leur échapper (être privatisée), car l'État leur a arraché "leur terre" pour les céder à la CDC. De ce fait, une compensation en termes d'emploi reste un droit pour elles qui ont perdu leur droit à la terre. Qui plus est, pour lesdites populations, la société est un élément d'équilibre régional. Et seul un statut d'entreprise publique peut leur permettre d'en tirer pleinement profit. Tout repreneur privé ne saurait comprendre ou tenir compte de toutes ces spécificités et aspirations locales.

L'importance de la CDC n'est plus à démontrer. Jusqu'à une période récente, la société se confondait à l'État. Le prestige de la société est visible à l'échelle nationale, régionale et locale. Dans ce travail, nous nous appesantissons sur l'importance régionale et locale de la société.

¹⁴ Voir la note de service n°732 désignant l'équipe devant participer à la délimitation des territoires environnants les terres de la CDC dans le département du Fako.

Les sociétés publiques comme la CDC à la différence des sociétés privées, n'ont pas de cahiers de charges spécifiques, directes. En revanche, elles ont des charges indirectes constituées de :

- la responsabilité sociétale de l'entreprise ;
- la mise en œuvre des études d'impact environnementales.

En termes de responsabilités sociétales, la CDC assure la construction et l'entretien du réseau routier dans de nombreuses localités de la région (la route Mukonje-Fiango dans le département de la Mémé, la route Kola-Tombel dans le département du Koupé-Manengoumba, la route Idenau-Iloani à cheval entre les départements du Ndian et du Fako, la route Limbé-Mabeta dans le département du Fako, la route Mondoni-Mungo-Meanja dans le département du Fako, la route Kompina-Matouke dans le département du Mounjo).

Des biens immobiliers lui appartenant servent de logement à des responsables administratifs et de siège aux forces de défense (la résidence du sous-préfet de Tiko, les locaux de la force Delta à Bota (quartier de Limbé), la case de passage pour l'accueil des personnalités à Mukonje, les locaux de la brigade de gendarmerie de Penda-Mboko, les locaux du centre d'état civil de Mukonje)).

Elle apporte un appui aux forces de la sécurité publique. À ce sujet, la société dépense annuellement environ 25.000.000 de FCFA pour venir en aide à différents postes de gendarmerie et de police dans la région du sud-ouest. Elle dépense également par an plus de 2.200.000 FCFA pour le ravitaillement des brigades de gendarmerie de Tiko, Mbonge, Nkpap, Tombel, idenau, Muyuka et Limbé en carburant.

En ce qui concerne l'éducation, la CDC paie environ 154.751.000 FCFA de salaire annuel aux instituteurs des écoles publiques situées dans son aire d'opération. Là où il y a manque d'enseignement, elle procède à un recrutement des enseignants qui deviennent employés de la CDC.

Pour ce qui est des relations publiques¹⁵, la CDC Accorde une provision annuelle de plus de 401.668.278 FCFA pour sa contribution aux différentes fêtes nationales (1^{er} janvier, 11 février et 20 mai). Cet argent est aussi destiné à des événements spéciaux et de force majeure, à la réception des hôtes de marque dans la région, ceci à la demande des autorités administratives.

S'agissant de conditions de vie des populations, plusieurs quartiers ont accès à l'eau potable grâce aux actions de la société. Si tous les cadres sont servis, tous les camps n'y ont pas accès. Un effort est fait pour une couverture des besoins des travailleurs à 100%, ce qui est loin d'être le cas en 2013. La société a aussi entrepris une affectation des parcelles de terres (*chop farm*) aux ouvriers qui, pour la plupart, sont en terre étrangère (ils ne sont pas dans leur village) pour y pratiquer des cultures vivrières.

Importance de la PHP pour la région du littoral

Nous parlons d'importance du groupe pour la région du littoral parce qu'il n'a qu'une seule plantation à Tiko. C'est pourquoi nous pensons qu'il serait plus indiqué d'analyser l'influence de la société dans son élément, c'est-à-dire là où ses actions sont plus visibles.

¹⁵ Voir la lettre du directeur du Département plan et développement datée du 21 Novembre 2013 en annexe.

Le groupe SPNP-SBM-PHP a lui seul employé 6.300 employés répartis entre les régions du sud-ouest et du littoral. Entre 90% et 95% des employés du groupe viennent des régions de l'ouest du Cameroun. La PHP verse environ 1.000.000.000 de FCFA par mois de salaire.

Suite à la création dans les années 1990 de la SPM (Société des plantations de Mbanga), et suite à sa politique particulièrement attractive par des salaires intéressants que ceux proposés par le groupe, celui-ci s'est vu arraché des centaines d'ouvriers et de cadres. Cette situation a créé entre les deux structures des conflits.

Le groupe a offert à 95% de ses travailleurs un contrat à durée indéterminée. La particularité par rapport à la CDC est qu'il offre saisonnièrement des centaines de contrats. Tous les employés recrutés sur la base d'un contrat à durée déterminée ont accès à la sécurité sociale, et ont tous droit à une prime de logement.

Jusqu'à la fin de notre séjour le 17 décembre, la majorité des ouvriers n'avaient pas accès à l'eau potable dans les camps. Suite à un financement reçu par la PHP, en 2014, tous les ouvriers auront accès à l'eau potable.

En terme de responsabilités sociétales de la PHP, nous pouvons relever : l'évacuation des ordures ménagères sur deux arrondissements : Njombé et Loum, la construction en grande partie du lycée de Njombé (vendredi le 13 décembre, inauguration de 03 nouvelles salles de classe offertes par la PHP), la construction d'une école du primaire au secondaire (de la maternelle à la terminale) dénommée "Les Tisserins", la construction des ponts et des drains dans les quartiers, l'embellissement et réfection des églises et presbytères (financement des travaux de sécurisation de l'église de Penja à plus de 1.500.000 FCFA), la participation à la construction du commissariat de la ville de Manjo, l'achat des chasubles pour les *benskiners* (moto taximen) et financement pour l'organisation de leur syndicat, l'apport en carburant aux brigades de gendarmerie de son aire de compétence, la construction d'hôpitaux, la participation à la demande des autorités pour la réussite de l'organisation des fêtes nationales, la mise à la disposition des écoles et établissements éloignés des camions pour le transport des élèves devant prendre par au défilé)). En somme, la PHP dépense au moins 500.000.000 de FCFA par an en action sociale.

La PHP a aussi mis à la disposition des ouvriers et des femmes des localités de Njombé et de Penja d'importantes parcelles terres qu'ils cultivent. La seule condition étant que les cultures produites ne soient pas nuisibles à la société (à ses cultures). Ceci a permis aux ouvriers et à la population de diversifier leur régime alimentaire. A ce jour, près de 4.000 femmes sont installées sur des parcelles individuelles. Pour ce faire, la PHP a sollicité les services du COGES pour servir d'interface entre le groupe et les femmes.

Quant à la salubrité, le groupe a doté la ville de Loum de trois (03) tracteurs avec trois (03) chauffeurs dépendant de la Direction de l'environnement pour le ramassage des ordures. Le groupe s'occupe également de l'entretien desdits tracteurs ainsi que de l'approvisionnement en carburant pour leur fonctionnement.

Importance de la Mboh plantations pour la région du sud-ouest

L'importance de la Mboh plantations n'est pas à taire. En effet, pour les techniciens, un hectare de banane requiert trois (03) ouvriers pour son entretien. Donc, si nous nous limitons seulement au nombre d'ouvriers employés par cette entreprise, nous dirons qu'il emploie environ 780 ouvriers sans

compter les responsables administratifs et les autres cadres. Même si l'entreprise a, il ya peu, procédé à une compression de son effectif, elle reste pourvoyeuse d'emploi pour la région.

VIII- LES RELATIONS ENTRE LES SOCIÉTÉS ET LE GOUVERNEMENT

Les relations entre les sociétés et le gouvernement sont multiples.

La CDC

La CDC entretient des relations avec les ministères ci-après :

- *le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MINADER)* qui est la tutelle de la CDC ;

La CDC reçoit de la tutelle des orientations stratégiques. L'exemple patent est celle du BEP. L'entreprise soumet pour avis et approbation avant la mise en œuvre de ses projets, de tous ses documents d'identification et de planification que sont : les plans stratégiques, les études de faisabilité, les *business plan* (plan d'affaires) et les études d'impact social et environnemental (EISA).

- *le Ministère du Plan et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) ;*

La CDC entretient des relations avec le MINEPAT dans le cadre de la mise en œuvre du Document stratégique pour la Croissance et l'Emploi et pour les volets concernant les cultures qu'elle met en œuvre.

- *le Ministère de la Faune et de la Protection de la nature (MINEP) ;*

Ce Ministère est garant de la réalisation de toutes les études d'impact social et environnemental réalisées par la CDC, en prélude à la mise en œuvre de ses projets de développement.

- *le Ministère des Marchés publics (MINMAP) ;*

Le MINMAP est responsable de l'organisation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la commande publique dont celle de la CDC.

- *Le Ministère de la Défense (MINDEF) et le Secrétariat général à la Sureté nationale ;*

La CDC collabore étroitement avec ces Deux (02) entités dans le cadre de la stigmatisation du vol croissant de ses productions.

- *Le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale ;*

La CDC entretient des relations étroites avec ce Ministère dans le cadre de la révision périodique des Conventions collectives du secteur tertiaire¹⁶.

- *Les autorités administratives en général.*

¹⁶ Voir lettre du DRH demandant à tous les directeurs de lui faire parvenir les amendements pour la révision collective qui sera faite en 2014.

La CDC est en étroite collaboration avec toutes les autorités administratives de son aire d'opération.

La PHP

Le groupe ne déroge pas à la règle, car tout comme la CDC, il entretient avec le gouvernement des liens multiformes en fonction des prérogatives des différents ministères. Ceux-ci viennent auditer l'entreprise dans leur domaine de compétence pour s'enquérir du respect ou non des prescriptions gouvernementales. Le groupe sollicite également les ministères pour des sujets relatifs à l'homologation des molécules pour la culture de la banane, ainsi que pour les projets d'expansion.

Si pour la CDC le MINADER est le ministère de Tutelle, en ce qui concerne la PHP, elle a pour tutelle le MINCOMMERCE. Par contre, le MINADER vient en aide à la PHP par des autorisations diverses.

La PHP bénéficie du soutien du gouvernement dans le cadre du développement de la banane. Il lui est reconnu d'être une société qui participe à la lutte contre le chômage. Elle bénéficie également des avantages octroyés par l'État aux sociétés qui s'installent dans le pays.

CONCLUSION :

Un regard attentif porté sur les entreprises agro-industrielles productrices de la banane permet de relever de nombreux défis :

- Difficile accès aux financements ;
- Difficulté de main-d'œuvre due aux salaires moins attractifs ;
- Vol des productions ;
- Faible prix de rémunération sur le marché international ;
- Difficile accès à l'eau ;
- Difficile accès à l'énergie ;
- Faible mécanisation ;
- Lutte phytosanitaire inadéquate ;
- Coût élevé des intrants agricoles.

D'autres constats se dégagent :

- La libéralisation totale du marché européen de la banane aura des conséquences négatives sur le fonctionnement, l'approche managériale, le développement des entreprises.
- Parce que les entreprises agro-industrielles de la banane au Cameroun doivent rattraper leur retard (qualitatif et quantitatif) par rapport aux producteurs latino-américains, il y a risque de voir les conditions de travail se dégrader davantage, une croissance des conflits entre les sociétés et les populations au sujet des terres.
- Une guerre de la banane se profile et les gagnants seront ceux qui produiront au coût le plus bas, ce qui signifie que ceux qui ont les conditions naturelles les plus propices à la banane, qui opèrent sur une large échelle et qui paient les plus bas salaires seront les vainqueurs.
- Cette situation risque d'éliminer les petits producteurs, car pour mieux tirer profit, les sociétés risqueraient de chercher à accroître davantage leur espace de production plutôt que de dépenser du temps et de leur compétence pour assister les petits producteurs avec qui ils sont obligés de se partager la rente.

Nécessité de faire des sociétés agro-industrielles de la banane de véritables entreprises citoyennes

Même si les sociétés jouissent de privilèges qui ne sont pas négligeables dans le cadre de leur relation au Gouvernement, celui-ci doit davantage œuvrer à ce qu'elles deviennent un modèle dans le cadre du traitement des leurs salariés, tout en accroissant leurs rendements et donc de rester concurrentiel.

L'État doit tout mettre en œuvre pour les protéger, afin d'assurer la survie des localités abritant les différentes plantations des entreprises. En effet, si la concurrence est un stimulant à plus d'effort pour les sociétés, de nouveaux avantages fiscaux ne feraient que conforter la filière.